



*Le fleuve et la rivière,
une richesse collective*

*Plan **bleu** **vert***





Préparé par:

Lise Chandonnet, conseillère en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Pascale Léger, chef de section - Projets de parcs, Direction des travaux publics

Dominique Baril, architecte paysagiste, Direction des travaux publics



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1	MILIEUX SENSIBLES ET ZONES DE CONSERVATION RIVERAINES	19
1- ÉNONCÉ DE VISION	3	Carte des milieux sensibles et zones de conservation riveraines	20
OBJECTIFS ET ENJEUX			
2- CONSTATS ET DIAGNOSTIC	5	ÉTUDES ET DONNÉES DISPONIBLES	21
RAPPEL HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT	5	QUALITÉ DE L'EAU	21
ILLUSTRATION DU DÉVELOPPEMENT CHRONOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT	5	ZONES INONDABLES ET ÉROSION DES BERGES	22
Carte de l'Isle de Montréal et de ses environs, 1744	6	Carte des zones inondables	22
Carte de l'île de Montréal, 1834	7		
Carte Atlas of the city of Montreal, 1879	8	3- ORIENTATIONS GÉNÉRALES	23
SITES À POTENTIEL PATRIMONIAL ET ARCHÉOLOGIQUE	9	Cartes des segments de plus de 500 mètres sans accès public aux berges	24
Carte du patrimoine archéologique	10	Carte réseaux des liens cyclables	25
Carte de l'évaluation du patrimoine urbain	11	POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE	26
OCCUPATION ACTUELLE DU SOL	12	4- PLAN DE TRAVAIL	27
Photo aérienne, 2011	12	ACQUISITION DE CONNAISSANCES COMPLÉMENTAIRES	27
Carte d'affectation du sol	13	LES ACTIONS PROPOSÉES	28
TERRAINS DISPONIBLES POUR ACCÈS À L'EAU	14	CRITÈRES DE SÉLECTION	28
ACCÈS PUBLICS AUX BERGES PARCS	14	LES CINQ ACTIONS À METTRE EN OEUVRE DE FAÇON PRIORITAIRE	29
Carte d'accès publics aux berges	15	CARTE DES PÔLES D'ACTIVITÉS / ACTIONS À COURT TERME	29
Carte de la route bleue	16	ACTIONS TOUCHANT LA RIVIÈRE DES-PRAIRIES	30
TERRAINS VACANTS ET RUES SANS ISSUE	17	ACTIONS TOUCHANT LE FLEUVE SAINT-LAURENT	32
Carte des terrains vacants et rues sans issue	18	ACTION GÉNÉRALE	35
		LES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE À COURT, MOYEN ET LONG TERME	37

Actions touchant la rivière des Prairies	37
Actions touchant le fleuve Saint-Laurent	37
Actions touchant l'ensemble de l'arrondissement	40
5- OUTILS D'INTERVENTION ET D'ENCADREMENT	41
L'ENCADREMENT JURIDIQUE	41
DOCUMENTS DE PLANIFICATION	42
6- SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN BLEU VERT	44
7- CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXES	49
Tableau des actions en termes de réalisation et de priorités	50
Carte de l'île de Montréal et ses environs, 1940	51
Photo aérienne, secteur Pointe-aux-Trembles, 1947	52
Photo aérienne, secteur Pointe-aux-Trembles, 1953	53
Photo aérienne, secteur Pointe-aux-Trembles, 1977	54

INTRODUCTION

La valeur patrimoniale, paysagère et écologique des milieux naturels sur l'île de Montréal et autour de celle-ci, ainsi que la nécessité d'assurer la protection de ces lieux ont été maintes fois soulevées. Ce patrimoine présente une valeur d'autant plus exceptionnelle qu'il s'inscrit dans un milieu urbanisé. Sites privilégiés, le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies, ainsi que leurs abords aux périmètres de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sont les milieux visés par le présent plan, tout en tenant compte de leur mise en réseau avec les parcs, les pistes cyclables et les lieux significatifs de l'arrondissement



L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est situé à la pointe est de l'île de Montréal au confluent de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent. Le littoral de ce territoire s'étend sur 15 kilomètres de berges le long de la rivière des Prairies et neuf kilomètres de berges le long du fleuve Saint-Laurent, en plus des berges des îles Lapierre, Gagné, Rochon, Boutin et Bonfoin. L'île Sainte-Thérèse, considérant la possibilité d'une régie intermunicipale est intégrée à cette planification.

Pour mieux orienter les décisions et les actions en termes de mise en valeur des berges, la Direction de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles propose le présent *Plan bleu vert* faisant état d'un énoncé de vision stratégique complété d'orientations et d'actions. Ce *Plan*, d'une part, confirme la volonté des élus de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de mettre en valeur cette richesse collective que représente la présence de ces deux cours d'eau et, d'autre part, répond au plan d'action du chapitre

d'arrondissement qui fait partie intégrante du Plan d'urbanisme.

Ce plan répond également aux désirs des citoyens de pouvoir bénéficier de cette richesse de leur milieu. Il s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par l'arrondissement pour mettre en valeur les milieux naturels. Les travaux aux parcs du Bout-de-l'île, du Vieux-Moulin et Zotique-Saint-Jean, en sont des exemples probants. L'arrondissement a également travaillé en étroite collaboration avec la Ville de Montréal à la mise en valeur du ruisseau Pinel et de la coulée Grou, situés dans les deux écoterritoires de l'arrondissement et poursuit cette collaboration dans le cadre de divers projets d'aménagement et de mise en valeur des berges.

Le *Plan bleu vert* vise à mettre en évidence les nombreux enjeux qui devront être pris en compte dans le choix des interventions pour la préservation, la mise en valeur et l'utilisation de ce patrimoine naturel et paysager qu'offrent les berges du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies. Il met de l'avant le lien à établir entre les berges des deux cours d'eau, les nombreux parcs en berges, les tracés et sites d'intérêt patrimonial qui ceignent l'arrondissement. Ce document se veut un outil de planification au service des citoyens et des intervenants impliqués et vise à faire naître des projets rassembleurs au sein de la collectivité. La collaboration et la participation des citoyens constituent des éléments essentiels de la démarche.

Les valeurs qui ont alimenté la réflexion et les propositions présentées dans ce plan sont multiples. Elles s'inscrivent, à la fois, dans une perspective de sensibilisation de la population à l'importance de protéger les milieux riverains de l'arrondissement et dans une démarche de développement durable portée par une vision à long terme inhérente à la planification. Les aspects reliés à la protection de l'environnement, à l'amélioration de la qualité de vie, à la mise en valeur du patrimoine, au développement durable, à la vision à long terme et à la participation de la population ont été pris en considération.

Le présent document prend position sur les trois principes fondateurs du *Plan bleu vert* que sont :

- l'énoncé de vision;
- les orientations générales;
- les actions à mettre en œuvre de façon prioritaire.

Pour accompagner la réflexion, le *Plan bleu vert* fait d'abord état d'une vision qui permet d'orienter les interventions dans le temps et d'illustrer l'image globale recherchée. Le constat qui suit est soutenu par des cartes historiques d'occupation et des cartes contemporaines montrant les terrains en rives déjà acquis et ceux disponibles, de même que leurs valeurs et leurs potentiels. Ce constat et ce diagnostic permettront de définir les orientations générales que doit donner le *Plan bleu vert*. Finalement, le document présente un plan de travail qui fait part des connaissances particulières à acquérir et des actions à mettre en œuvre à court terme.

Le présent document a été réalisé en collaboration par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la Division de l'horticulture et des parcs. Le contenu du présent document respecte les objectifs des différentes politiques et différents documents de planification adoptés par la Ville.



ÉNONCÉ DE VISION

Énoncé de vision:

Mettre en valeur les berges de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent, dans une optique d'accessibilité publique, au sein d'un programme de protection et de gestion des milieux sensibles et significatifs.

OBJECTIFS ET ENJEUX

Il existe un potentiel naturel et récréotouristique important à développer en ce qui a trait à la mise en valeur des berges. Par conséquent, le présent document propose la valorisation des ouvertures sur les deux cours d'eau que sont la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. Cette orientation s'intègre dans les objectifs suivants exprimés dans la résolution CA10 30 11 0378 adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 novembre 2010.

OBJECTIFS

- Identifier les terrains significatifs en rive, développés et non développés, qui présentent un potentiel écologique, récréatif, patrimonial, touristique ou économique;
- définir des balises claires en ce qui concerne le développement résidentiel et urbain en rive et le long du parcours riverain;
- identifier les problématiques environnementales qui auront un impact à court, moyen et long terme sur la diversité des milieux naturels et des espèces, ainsi que sur les infrastructures;
- créer des zones publiques d'accès aux berges qui favoriseront l'accessibilité aux plans d'eau et aux berges et qui prendront en compte l'authenticité et la qualité du milieu naturel ainsi que les besoins exprimés par la population;



Ces objectifs s'accompagnent d'enjeux importants à considérer:

ENJEUX

- la pérennité des milieux naturels;
- la satisfaction des différents besoins des citoyens;
- le partage de ces espaces avec différents occupants (les utilisateurs de la route bleue, les activités portuaires, de plaisance et d'amerrissage, etc.);
- la quiétude des citoyens riverains;
- la sécurité des lieux riverains (panneaux d'information/localisation, éclairage, accessibilité des lieux, contrôle des déversements sauvages de déchets, vandalisme, présence de personnel, budgets nécessaires à l'entretien, etc.);
- l'apport économique.

Toute lecture du territoire et toute intervention sur celui-ci doivent prendre en compte ces enjeux. Des considérations doivent de plus être étudiées dans chacune des interventions planifiées:

CONSIDÉRATIONS

- les milieux naturels sensibles (faune, flore);
- la contamination des sédiments;
- la qualité de l'eau;
- l'érosion;
- les risques d'inondations;
- les changements climatiques;
- l'encadrement juridique.



CONSTATS ET DIAGNOSTIC

La première étape du *Plan bleu vert* est de réaliser un constat de la situation, à l'aide d'un bref rappel historique de l'occupation de l'arrondissement, nous aidant à comprendre le territoire parsemé d'usages et de lieux significatifs. Ce constat permet de répertorier les principaux usages, de comprendre et d'analyser le territoire de l'arrondissement, de décrire le littoral, notamment en synthétisant les données révélées dans les rapports et analyses effectués sur le territoire au cours des dernières années.

Le portrait de la situation actuelle est accompagné du portrait démographique ainsi que des cartes d'affectation du sol. On y répertorie les informations ayant trait à la population, la qualité de l'eau, la valeur écologique du territoire, les accès à l'eau, les terrains vacants, les rues sans issue et le potentiel récréotouristique du territoire.

RAPPEL HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DE L'ARRONDISSEMENT

Le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies font partie d'un réseau hydrique important en Amérique du Nord. Ces deux cours d'eau furent les premières voies de circulation et, de ce fait, ont modulé le développement de l'île de Montréal.

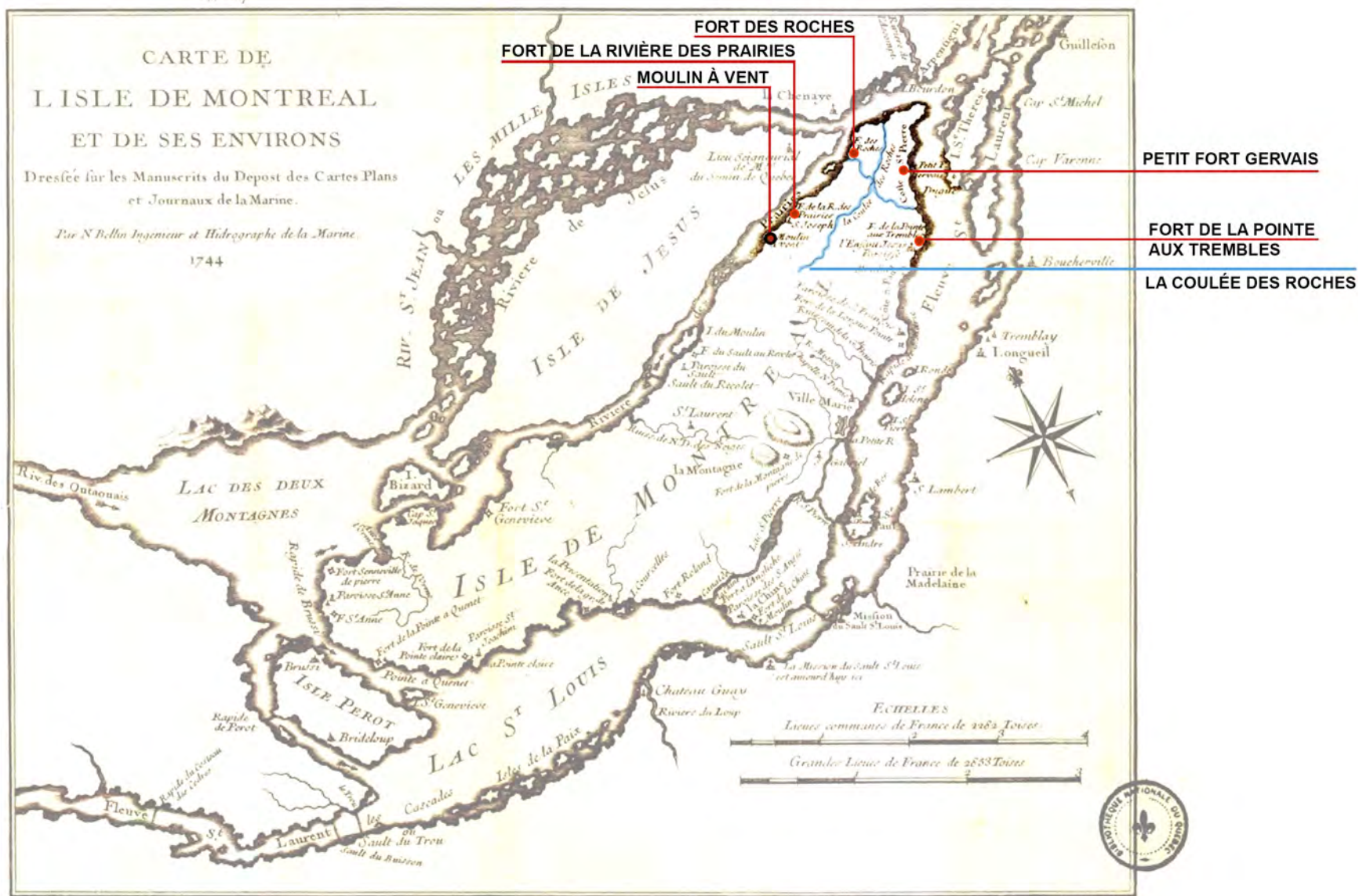
La position stratégique du fleuve Saint-Laurent en a fait une voie maritime importante. Ce cours d'eau est une source d'eau potable pour plus de la moitié de la population québécoise, dont la Ville de Montréal. Il constitue aussi un habitat naturel pour plus de la moitié des espèces animales et végétales du Québec et sert également pour la pêche commerciale, les activités récréatives et touristiques.

ILLUSTRATION DU DÉVELOPPEMENT CHRONOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT

Vers 1670, les Sulpiciens distribuent des concessions en dehors de Ville-Marie dans le but d'assurer la défense de l'île de Montréal et de favoriser son peuplement. Des forts et des redoutes en bordure de l'île sont alors construits par mesure de protection, contre la menace venant de la voie maritime. De nombreux affrontements entre colons et Iroquois ont lieu, dont le plus important est celui de la coulée Grou survenu en 1690.

CARTE DE L'ISLE DE MONTRÉAL ET DE SES ENVIRONS, 1744

La Carte de l'île de Montréal et de ses environs montre la présence de forts et le réseau hydrique de la pointe est de l'île tel que répertoriés en 1744.

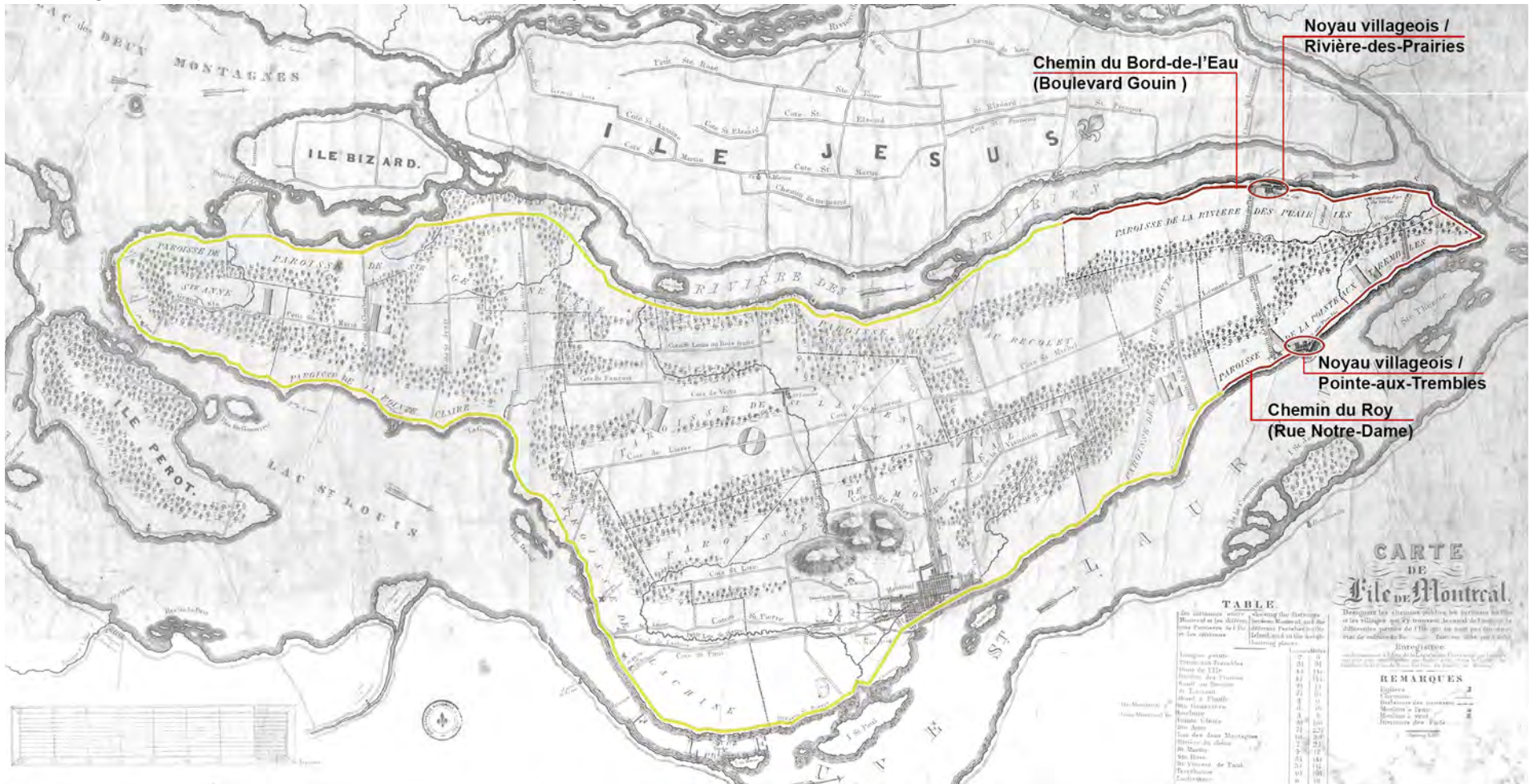


Titre : Carte de l'Isle de Montréal et de ses environs

Date de publication : 1744, Localisation de l'originale : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CARTE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL, 1934

À cette même époque les colons s'installent sur les terres, le long des cours d'eau. Ces premiers parcours le long des côtes ont structuré significativement le développement de l'île de Montréal. Les tracés fondateurs que constituent le boulevard Gouin (aux diverses appellations selon les époques dont Chemin du Bord-de-l'eau), et la rue Notre-Dame (ancien Chemin du Roy) longent la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent d'un bout à l'autre de l'île. Sur ces axes se greffent les noyaux villageois denses et bien circonscrits, ainsi que, pour le secteur de la pointe est de l'île, les terres agricoles avec maisons de ferme et autres bâtiments. Des bâtiments de villégiature longent également ces chemins vers l'est. C'est en 1671 que le secteur de Rivière-des-Prairies accueille ses premiers habitants, mais la formation du village débute en 1731. La paroisse de Pointe-aux-Trembles a été fondée en 1674. La Carte de l'île de Montréal de 1834, illustre les tracés riverains fondateurs et témoigne de la persistance de ces tracés encore aujourd'hui.

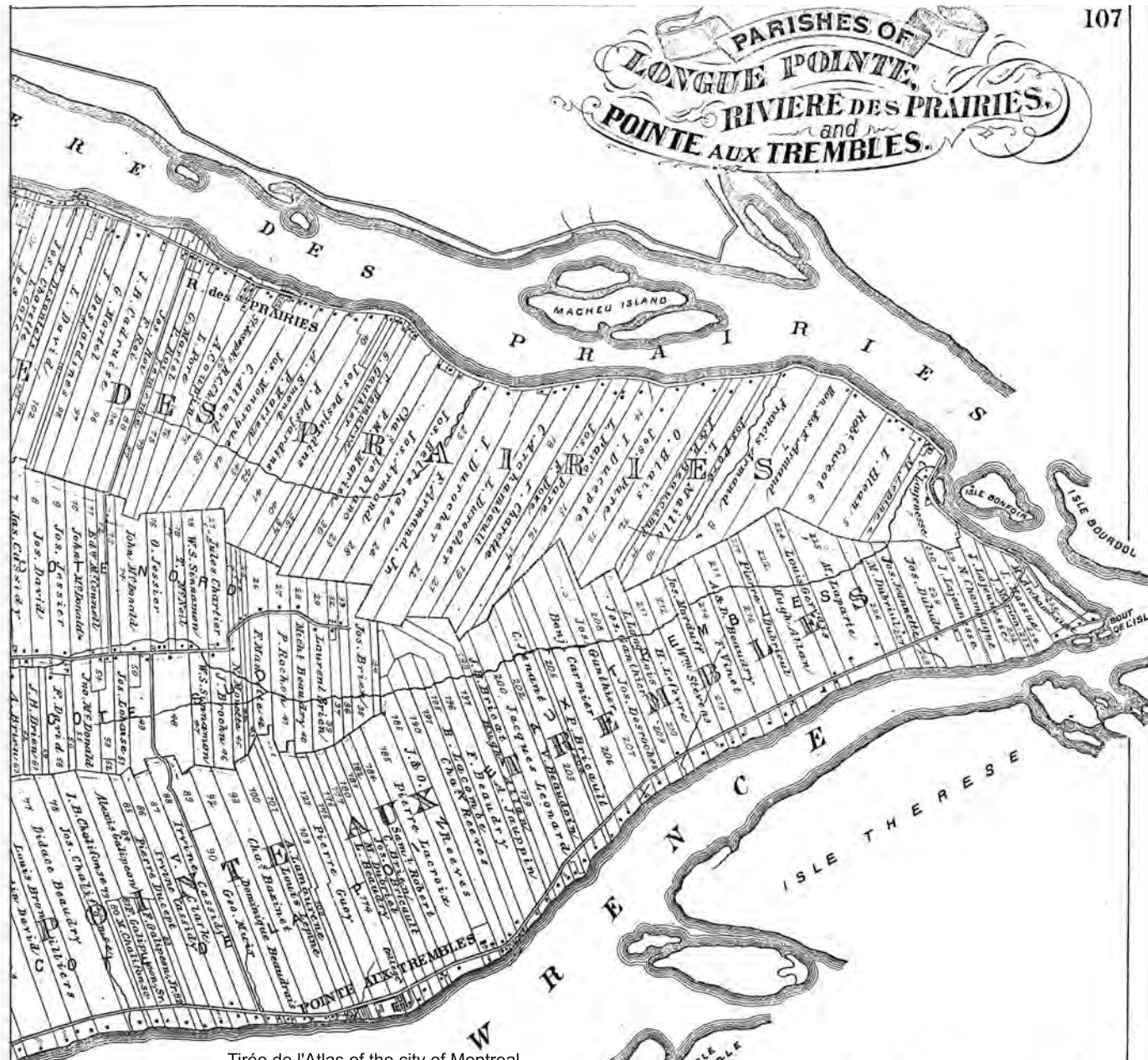


Carte de l'Île de Montréal désignant les chemins publics, les paroisses, les fiefs et les villages qui s'y trouvent, le canal de Lachine, les différentes parties de l'Île qui ne sont pas encore en état de culture

Date de publication: 1834, Localisation de l'originale: Bibliothèque et Archives nationales du Québec

CARTE "ATLAS OF THE CITY OF MONTREAL", 1879

Cette carte illustre l'organisation du territoire à la fin du XIXe siècle, résultant d'une occupation agricole importante.



Tirée de l'Atlas of the city of Montreal

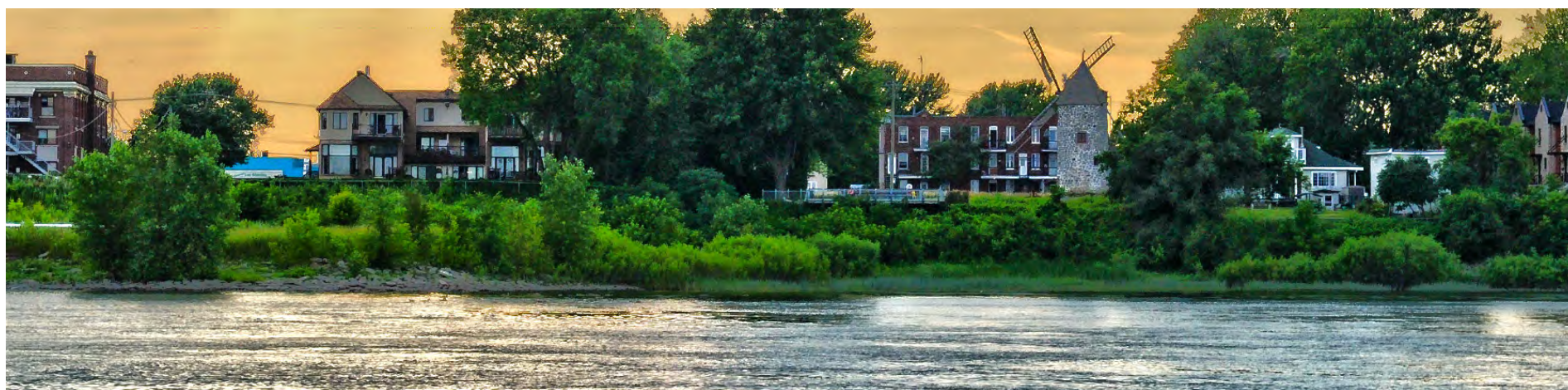
Date de publication : 1879, Localisation de l'originale : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Au début du XX siècle, l'agriculture laisse graduellement la place aux fonctions de villégiature, à l'occupation résidentielle et industrielle. L'arrivée du chemin de fer en 1904 contribue grandement à cette transformation. De nombreuses familles aisées font l'acquisition de terres au bord de l'eau afin de s'y faire construire de luxueuses villas. Plus tard, avec l'arrivée de l'automobile, ce sont les familles ouvrières qui s'y installent l'été, dans de modestes chalets en bordure de la rue Notre-Dame. Avec l'industrialisation de l'est de l'île, l'occupation résidentielle se densifie. L'occupation du territoire continue de s'articuler pendant longtemps en bordure du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies et des tracés fondateurs que sont la rue Notre-Dame et le boulevard Gouin.

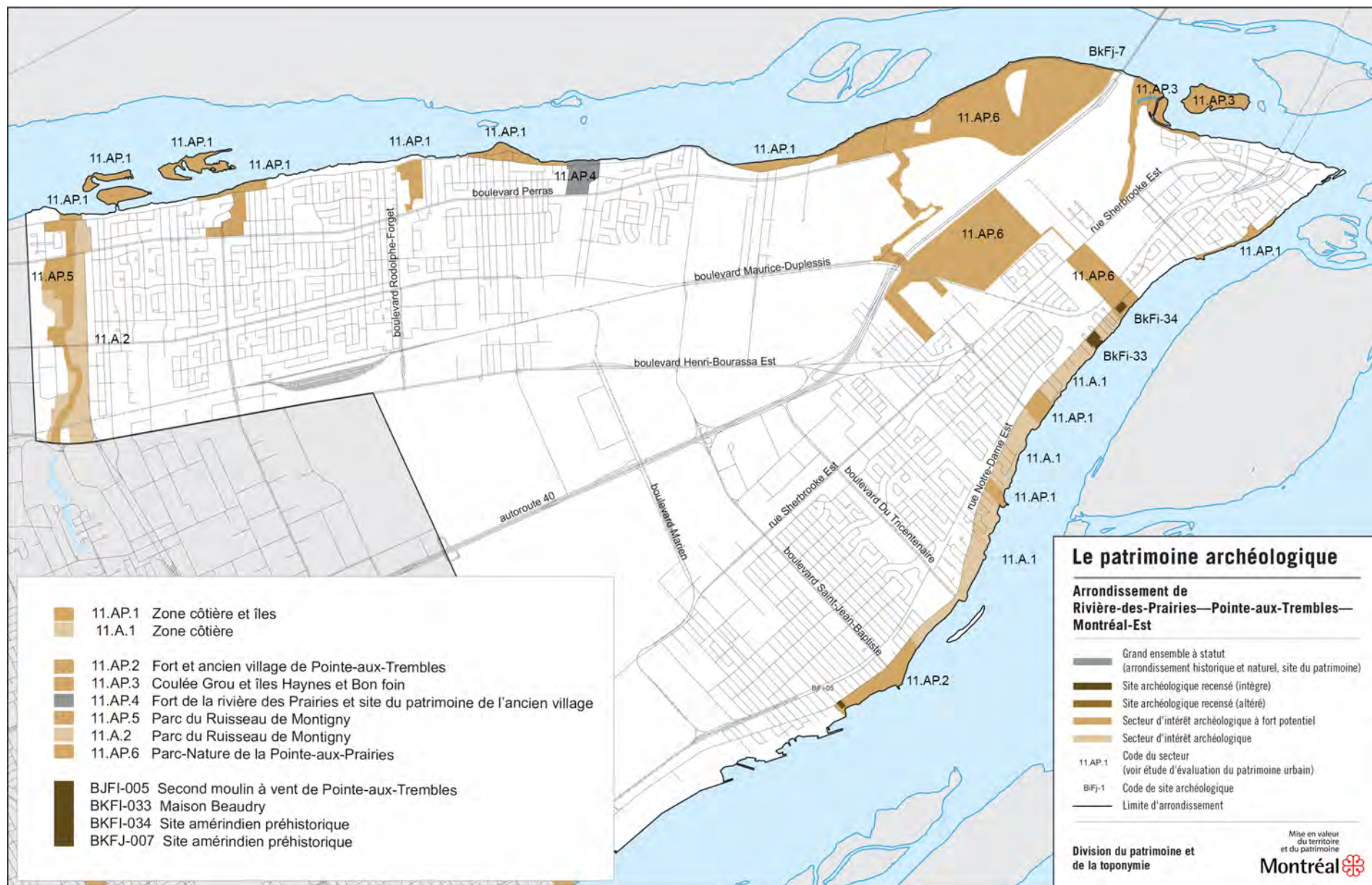
SITES À POTENTIEL PATRIMONIAL ET ARCHEOLOGIQUE

Les cartes tirées de *l'Évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est*, illustrent bien les secteurs d'intérêt patrimonial localisés principalement en berge et qui découlent des secteurs d'occupation antérieure comme en témoignent les cartes illustrées aux pages précédentes.

Des recherches archéologiques récentes effectuées en 2011 dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ont permis de découvrir des vestiges architecturaux, des couches d'occupation et des assemblages de culture matérielle des Régimes français et anglais.

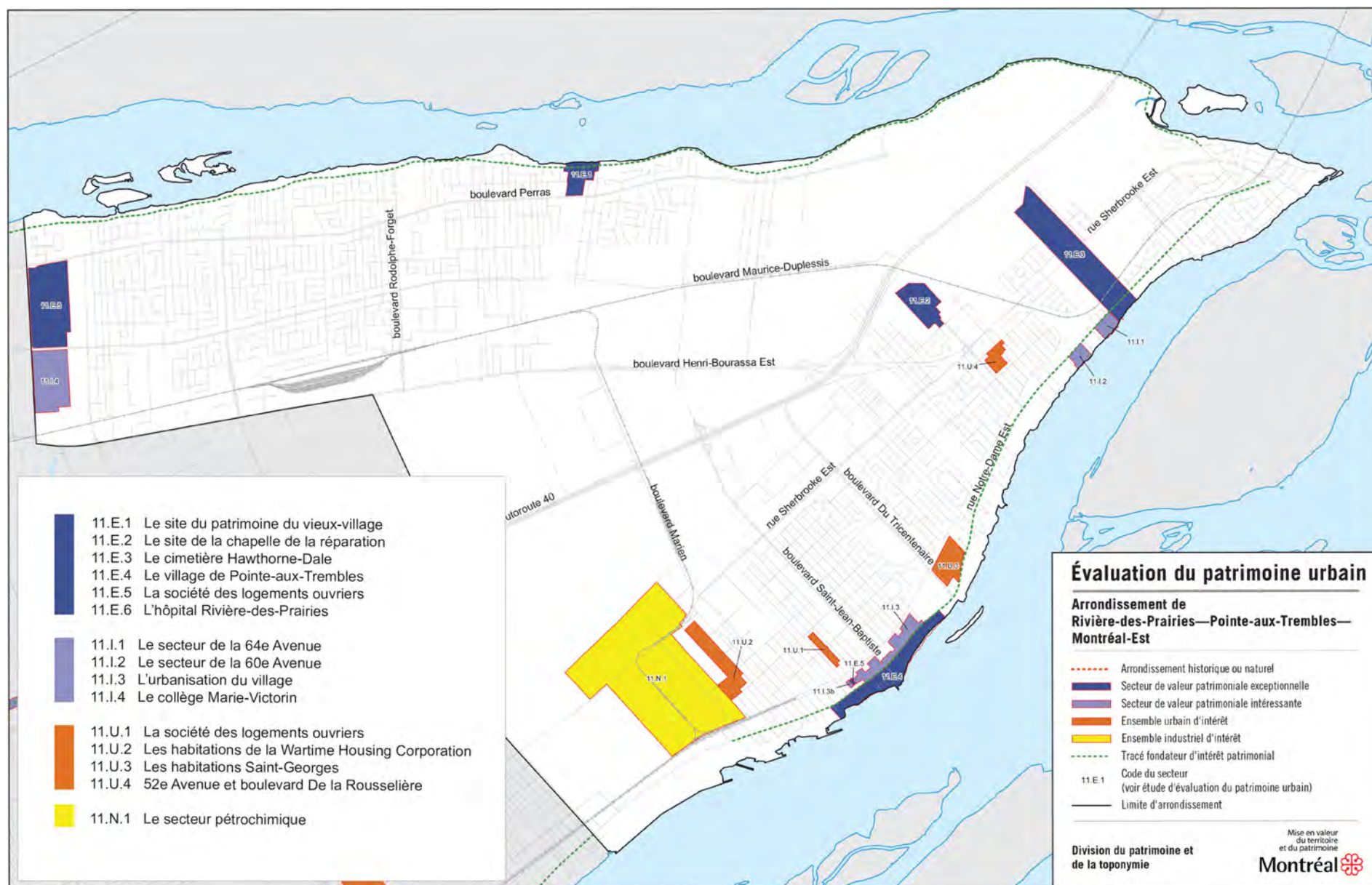


CARTE DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE



11 mai 2004

CARTE D'ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN



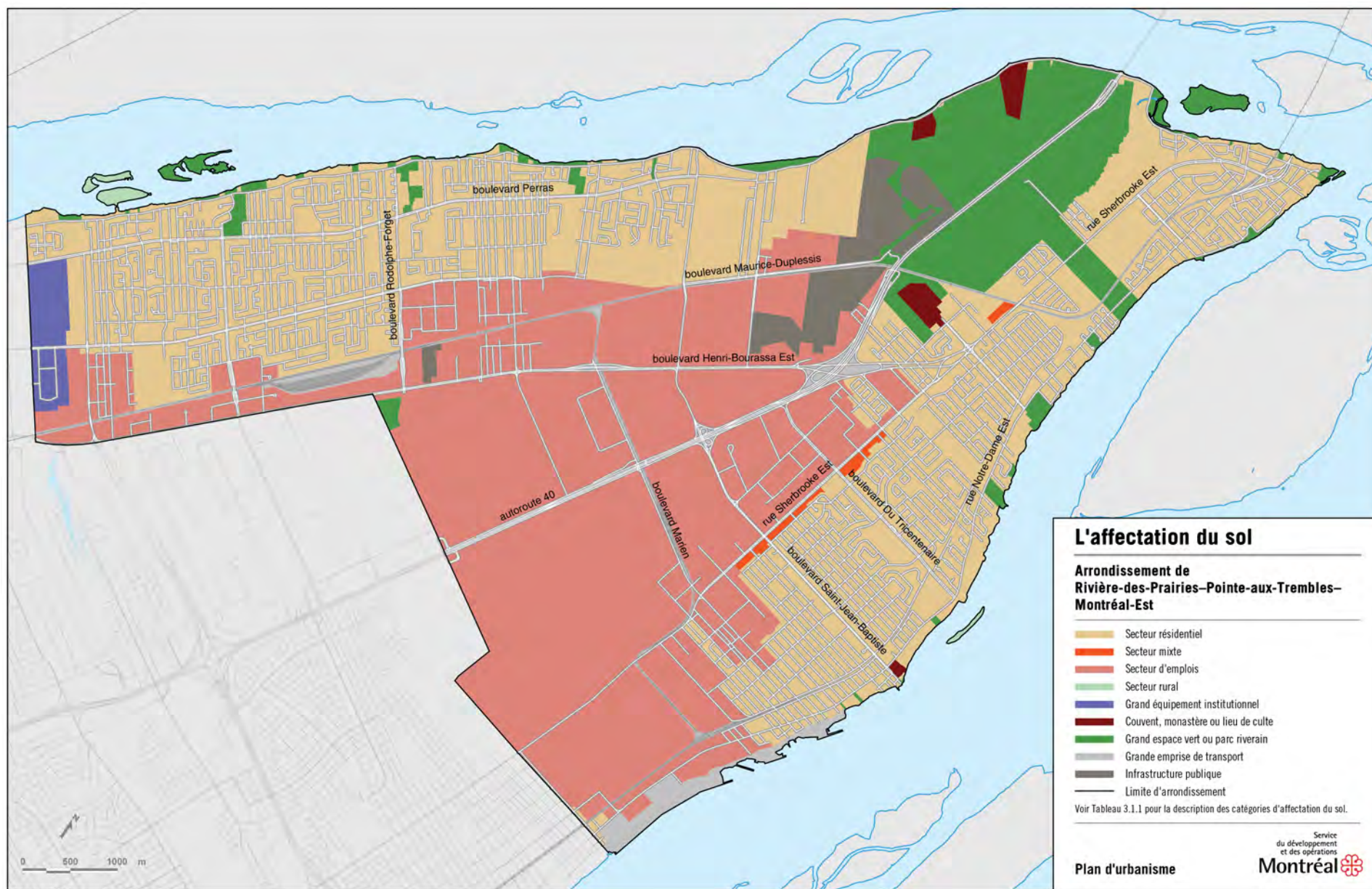
10 décembre 2004

OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

La photo aérienne de 2011 et le plan d'affectation du sol montrent l'occupation du sol actuelle.



CARTE DE L'AFFECTATION DU SOL



Février 2012



TERRAINS DISPONIBLES POUR ACCÈS À L'EAU

ACCÈS PUBLICS AUX BERGES | PARCS

Les efforts de développement et d'urbanisation en bordure de la rivière des Prairies ont laissé place à 17 parcs riverains. La longueur totale de ces parcs en berge est de 10 kilomètres, représentant 66 % de la longueur des rives de la rivière des Prairies dans l'arrondissement.

Alors que le secteur de Pointe-aux-Trembles s'est développé antérieurement, on compte, du côté du fleuve, 11 parcs riverains. La longueur de ces parcs en rive est de 3 kilomètres, ne représentant que 33 % de la longueur des rives du fleuve Saint-Laurent dans l'arrondissement.

La carte des *Accès publics aux berges* illustre les 28 parcs riverains de l'arrondissement et la carte *Route bleue, Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles*, illustre le parcours maritime bordant l'arrondissement et identifie les accès et aires de repos en lien avec cette Route bleue.



CARTE DE LA ROUTE BLEUE / ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES



Collage de cartes tirées du *Guide de randonnée, Sentier maritime du Saint-Laurent, Route bleue du Grand Montréal*



Outre les parcs, certaines rues en impasse permettent une vue et un accès piétonnier en bordure de ces cours d'eau. On compte 24 rues sans issue du côté du fleuve Saint-Laurent et deux rues du côté de la rivière des Prairies. Ces bouts de rues ne se prêtent cependant pas tous à des aménagements accessibles au public.

Nous constatons que l'aménagement de certains parcs situés en bordure de la rive de la rivière des Prairies pourrait être bonifié, principalement à proximité de l'autoroute 25, et que l'amélioration de certains liens entre les parcs serait souhaitable.

On compte 365 terrains privés en rives, soit 33 % de la berge du côté de la rivière des Prairies et 66 % du côté du fleuve Saint-Laurent. L'occupation y est principalement résidentielle. Les usages commerciaux tels que marina, aéroport pour hydravions, services publics, activités portuaires, restauration sont peu nombreux en bordure de ces deux cours d'eau.

Les berges de la rivière des Prairies sont les mieux pourvues en espaces verts, si on les compare aux berges du fleuve. Bien sûr, il y a la présence de deux écoterritoires situées aux deux extrémités de l'arrondissement. À l'ouest se trouvent la Coulée verte du ruisseau de Montigny et les îles Boutin, Rochon, Gagné et Lapierre qui composent un écoterritoire. Cependant, ces îles ne sont pas accessibles au public pour l'instant, puisqu'elles n'offrent pas les installations requises à cet effet. La gestion de ces installations relève de la Direction des grands parcs et de la nature en ville, qui prévoit des quais pour les embarcations légères afin de desservir ces îles. L'île Lapierre pourra être accessible à pied par un pont la reliant aux abords du boulevard Gouin. À l'extrême est, se trouve à proximité du parcours riverain, s'étendant en partie jusqu'au fleuve, le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies riche en biodiversité et d'une superficie de 261 hectares qui en fait le deuxième plus grand parc-nature de l'île de Montréal.

Outre le nombre d'accès moindre du côté du fleuve Saint-Laurent, la distance entre ces accès est plus importante à plusieurs endroits. De plus, des lacunes ont été soulevées dans le plan "*Concept d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles*", telles qu'un manque d'espaces verts dans la partie ouest de Pointe-aux-Trembles, partie la plus ancienne. On a constaté le manque d'aménagement pour plusieurs des parcs existants dans ce secteur. Une amélioration à ce chapitre est en voie de réalisation puisqu'à ce jour environ 40 % des projets ciblés au plan concept ont été réalisés ou sont sur le point de l'être.

TERRAINS VACANTS ET RUES SANS ISSUE

L'occupation passée et actuelle du territoire fait en sorte qu'il y a aujourd'hui très peu de terrains vacants en bordure de ces deux cours d'eau. Certains sont de tenure publique et d'autres sont de tenure privée. L'acquisition est le seul moyen de transformer ces derniers en parc. Comme il n'y a que deux rues sans issue du côté de la rivière des Prairies, celles-ci auront peu d'impact sur le développement des ouvertures sur la rivière. Par contre, les 24 rues sans issue du côté du fleuve offrent plusieurs opportunités d'ouvertures sur le fleuve. Ces espaces peuvent, dans certains cas, pallier aux lacunes du réseau de parc en bordure du fleuve.





MILIEUX SENSIBLES ET ZONES DE CONSERVATION RIVERAINES

Tous s'entendent pour reconnaître l'importance de la diversité biologique dans son rôle de maintien de l'équilibre des écosystèmes. La faune et la flore ont été fortement perturbées par la pollution et par le développement urbain qui se sont accélérés au cours du 20^e siècle. Ce patrimoine naturel, malgré tout, demeure très présent au pourtour de notre arrondissement.

Outre les écoterritoires de la coulée verte du ruisseau De Montigny et de la trame verte de l'Est, plusieurs sites méritent notre attention. Des marais, marécages et herbiers aquatiques longent les rives de ces deux cours d'eau, ainsi que des ruisseaux qui se jettent dans ceux-ci. Cependant, principalement du côté du fleuve, des sédiments contaminés, héritage d'une époque d'industrialisation, imposent une utilisation prudente et limitée de la grève.

Les sites à valeur écologique ne nécessitent pas tous le même degré ni le même genre de protection. Cependant, la sauvegarde de ces sites s'avère importante pour le maintien de la qualité de l'ensemble. La fragmentation des sites les rend plus vulnérables, ainsi que l'état et l'utilisation des terrains adjacents. Soulignons que tous les milieux humides riverains ont leur importance.

La carte *Milieux naturels sensibles et zones d'intérêt faunique* illustre que la majeure partie des berges des deux cours d'eau qui ceignent le territoire de l'arrondissement présente un aspect écologique important méritant une protection ou une mise en valeur. Beaucoup d'interventions ont déjà été faites, telles que la création des deux écoterritoires, l'inclusion des îles Boutin, Lapierre, Rochon, Gagné, Hayes, Bonfoin et Sainte-Thérèse à ceux-ci. D'autres milieux sensibles ont également été inclus à ces écoterritoires, tels que le parc des Cajoux, le parc Pointe-aux-Prairies secteur fleuve et le couloir entre le parc du Bout-de-l'Île et l'île Hayes. Par ailleurs, deux couloirs situés à l'extérieur des deux écoterritoires ont été identifiés, un premier donnant sur la rivière des Prairies entre le pont de l'Autoroute 25 et la 69^e Avenue, et un deuxième entre la 30^e Avenue et le parc du Bout-de-l'Île du côté du fleuve Saint-Laurent. Ces deux couloirs méritent une attention particulière, comme c'est le cas pour la batture de Pointe-aux-Trembles. Les interventions visant des sites situés le long de ces deux couloirs devraient être prioritaires. L'île Sainte-Thérèse qui occupe 6 km² de superficie, comporte pour sa part une réserve faunique et aquatique dans sa partie sud-est.

La contamination des sédiments doit être prise en compte dans l'utilisation des berges. Cependant, l'information présentée et disponible dans le document date de plusieurs années. L'obtention de nouvelles données est nécessaire afin d'avoir une information juste de la situation actuelle.

CARTE DES MILIEUX SENSIBLES ET ZONES DE CONSERVATION RIVERAINES



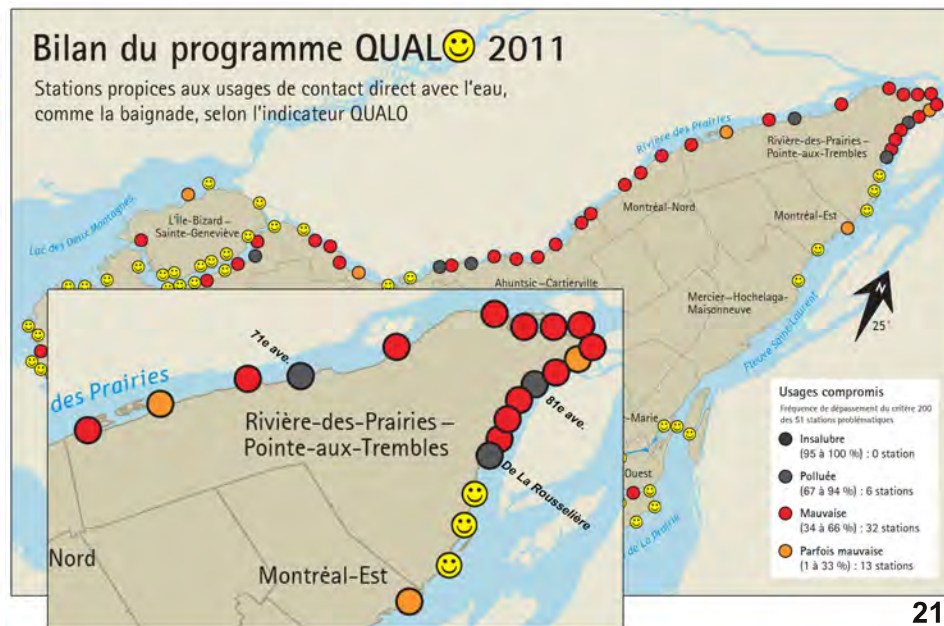
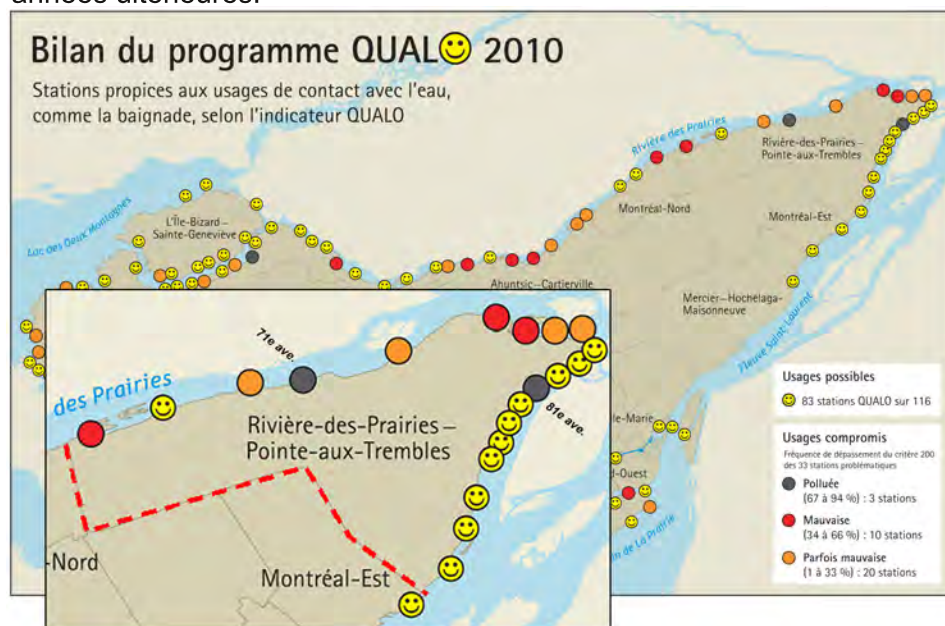
ÉTUDES ET DONNÉES DISPONIBLES

QUALITÉ DE L'EAU

On a pu constater une amélioration remarquable de la qualité de l'eau en rive depuis 20 ans, et ce, grâce à des investissements publics importants qui ont permis de réduire les rejets municipaux dans les cours d'eau. D'autres mesures déjà appliquées, se traduiront dans les prochaines années par une bonification de la qualité de l'eau.

L'indice QUALO constitue un bon indicateur pour répondre aux prérogatives de la présente étude. La qualité QUALO indique les sites propices aux usages de contact direct primaire avec l'eau en rive. On l'obtient lorsqu'un site de prélèvement indique une moyenne de résultats annuels n'excédant pas 200 COLI par 100 ml d'eau et au plus, deux des 20 résultats annuels obtenus à chaque station n'excèdent pas 400 COLI par 100 ml d'eau. Dans ces conditions un site obtient l'approbation QUALO. Il y a 20 stations d'échantillonnage sur le territoire de l'arrondissement soit onze sur le fleuve Saint-Laurent et neuf sur la rivière des Prairies.

Il faut demeurer très vigilant dans l'interprétation de ces résultats puisque les indices varient d'une année à l'autre. Les cartes *Bilan du programme QUALO de 2010 et 2011* illustrent cette réalité. En 2010, 11 endroits sur 20 ont reçu l'approbation QUALO, pour l'exercice d'activités de contact direct primaire avec l'eau. En 2011, cet indice a diminué considérablement passant à 3 endroits sur 20, pour l'arrondissement. Les résultats devraient cependant être bonifiés suite aux interventions visant l'amélioration de l'eau et devraient se refléter sur les résultats des années ultérieures.



CARTE DES ZONES INONDABLES

ZONES INONDABLES ET ÉROSION DES BERGES

La rivière des Prairies reste un secteur inondable sur tout le long de son parcours dans notre arrondissement, tel qu'identifié au Plan d'urbanisme sur la carte suivante :



Le fleuve, quant à lui, ne connaît plus de période d'inondation importante depuis la construction de murs de protection à certains endroits le long de son parcours et l'adoption de mesures de régulation de son niveau d'eau incluses dans l'entente Saint-Laurent–Grands Lacs.

Les berges des deux cours d'eau subissent toutefois les effets de l'érosion. Ceux-ci sont nuisibles pour les habitats fauniques et floristiques, ainsi que pour la qualité de l'eau et pour les constructions en bordure de l'eau.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Les considérations qui suivent ont pour but de faciliter l'élaboration de scénarios. Il est bon de signaler qu'une enquête interne datant du début des années 2000 démontre que la majorité des Montréalais fréquentent les parcs pour combler un besoin de détente. La satisfaction de ce besoin, comme il a été maintes fois démontré, a un impact positif sur la santé.

Il y a évidemment diverses façons de caractériser le territoire et ses berges, selon que l'on souhaite mettre en valeur des fenêtres sur les cours d'eau, équilibrer la desserte en fonction des secteurs d'occupation ou protéger des milieux naturels vulnérables. Puisque le *Plan bleu vert* vise l'accessibilité aux berges de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent dans l'arrondissement, par la population locale, la distance de marche de 500 mètres fait partie des critères considérés dans l'établissement des segments de mise en valeur et d'accessibilité aux berges. La carte d'identification des "*SEGMENTS DE PLUS DE 500 MÈTRES SANS ACCÈS PUBLIC AUX BERGES*", illustre les secteurs à prioriser dans la mise en valeur des berges, afin de répondre à ce critère. Cependant, cette distance n'est pas limitative et toute opportunité d'ajouter des ouvertures à un quelconque endroit doit être saisie. Cette distance, lorsque possible entre deux ouvertures sur un plan d'eau, permettra d'améliorer grandement l'accessibilité à ces plans d'eau, particulièrement du côté du fleuve. Ainsi ces accès se retrouvent dans le milieu de vie des résidents et augmentent par le fait même leur qualité de vie.

Bien qu'il serait souhaitable d'aménager une ceinture verte tout le long du parcours de ces deux cours d'eau, cet objectif demeure un idéal. Toutefois, comme l'illustre la *CARTE RÉSEAUX* présentée, le *Plan bleu vert* met à la fois l'accent sur les berges et sur l'ensemble des composantes récréo-touristiques, sous forme d'un réseau suggérant des liens entre les rives et l'ensemble du territoire de l'arrondissement. On peut aussi mettre les berges en valeur et en relation avec des sites à valeur patrimoniale, écologique, touristique et récréative qui auront pour effet de contribuer à la fois aux considérations environnementales, sociales, culturelles et économiques, et donc, au développement durable.

À partir des données disponibles de l'évolution de l'occupation, des accès disponibles et des milieux sensibles, les orientations d'ordre générale sont:

- identifier les pôles d'activités et les mises en réseau;
- élaborer des objectifs et des principes généraux d'aménagement;
- identifier des priorités et un calendrier d'intervention.

CARTE DES SEGMENTS DE PLUS DE 500 MÈTRES SANS ACCÈS PUBLIC AUX BERGES







POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est un arrondissement offrant un potentiel récréotouristique très élevé, favorisé par plusieurs atouts, une localisation exceptionnelle quant à la proximité des cours d'eau importants qui l'entourent, sa situation au bout de l'île, par la rencontre de trois rivières (L'assomption, des Mille-Îles, des Prairies), qui se jettent dans le fleuve, la conservation de grands espaces verts protégés. La proximité d'îles offrent de grands potentiels récréatifs et écologiques et la richesse des paysages riverains. Cependant, ce potentiel est encore peu exploité. Ces atouts doivent servir à promouvoir une nouvelle image de l'Est et accroître l'attractivité du territoire en capitalisant mieux sur les atouts naturels et riverains.

La qualité de vie est une valeur à la hausse et les activités récréotouristiques en sont un élément important. Les 130 parcs de l'arrondissement offrent une brochette d'activités et d'équipements qui permettent de répondre aux besoins des citoyens. Nous ne documenterons pas ici l'offre et la demande de biens et services dans ces parcs, puisqu'à ce chapitre le *"Concept d'aménagement des parcs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles"* est bien documenté et donne toute l'information pertinente à ce propos. L'accessibilité aux rives et aux plans d'eau favorise plus particulièrement la pêche, le canot/kayak et les autres types d'embarcation, l'observation/l'interprétation de la nature, la photo, la marche, la bicyclette et les pique-niques. Toutes ces activités peuvent être développées encore davantage, dans une optique de mise en valeur du milieu de vie des citoyens.

Le fort potentiel récréotouristique ouvre également la possibilité d'implanter plusieurs commerces répondant aux besoins de cette clientèle. Le dynamisme du milieu permettra d'explorer de nouvelles avenues. Quelques commerces existent en bordure du milieu riverain tels que l'aérogare des hydravions de Rivière-des-Prairies, une crèmerie, un commerce de services pour cyclistes et kayakistes, la marina de Pointe-aux-Trembles, les activités portuaires et quelques commerces de services du Vieux-Pointe-aux-Trembles et du Vieux-Rivière-des-Prairies de même qu'à proximité du milieu riverain, un terrain de golf.

En tenant compte des différents potentiels découlant des occupations passées, combinés aux potentiels actuels et futurs, nous pouvons proposer une mise en réseau de sites et d'activités en lien avec les berges. À l'origine de la fondation et de l'occupation du territoire les berges exercent encore aujourd'hui, un important pouvoir d'attraction, qu'il importe de combiner avec l'importance de voir à leur protection.

PLAN DE TRAVAIL

ACQUISITION DE CONNAISSANCES COMPLÉMENTAIRES

De nombreux choix dans les types d'interventions sont possibles et, dans bien des cas, à la portée des équipes de travail et des budgets disponibles. Toutefois il importe de s'assurer de la cohérence des interventions proposées et des conditions des milieux naturels. Par exemple, il est important de connaître la qualité des sols d'un site avant de le rendre accessible au public en toute sécurité, ou du moins de connaître les interventions au niveau de la réhabilitation des sols qui seraient nécessaires et les budgets inhérents. Une étude de caractérisation des sols ou encore de la valeur écologique d'un site pourrait révéler que certains types d'interventions ne sont pas compatibles avec la nature des lieux et qu'un autre site devrait être envisagé. Il ne serait pas possible, par exemple, de retenir un site pour la pêche récréative alors que le milieu est inventorié comme sanctuaire de certaines espèces de poissons. D'autres lieux requièrent des interventions à court terme pour éradiquer les plantes envahissantes qui mettent en péril l'intégrité et la biodiversité des milieux naturels en place. Même si nous demeurons sensibles à ces préoccupations et à ces devoirs, il est essentiel d'acquérir des connaissances de pointe pour savoir quels sont les sites effectivement sensibles ou aux problématiques importantes à considérer. Des études existent concernant parfois de larges territoires et, à ce jour, il reste à en faire la synthèse pour ce qui touche les sites de l'arrondissement.

À partir des études et inventaires existants, il faut déterminer les besoins pour des études complémentaires en concernant les domaines suivants:

- le potentiel patrimonial et archéologique;
- les inventaires fauniques et floristiques et la valeur écologique;
- les études de caractérisation environnementale des sols;
- les analyses des valeurs paysagères;
- la desserte et les modes d'accessibilité;
- l'identification des besoins.

L'acquisition de connaissances, qu'elle se fasse par les professionnels internes ou par des services externes, s'appliquera aux sites d'interventions retenus au fur et à mesure de leur inscription au calendrier des travaux.



LES ACTIONS PROPOSÉES

CRITÈRES DE SÉLECTION

La hiérarchisation des actions est soumise à un délai de réalisation. Le délai de réalisation ne comprend pas nécessairement la réalisation des aménagements, mais représente le début de la mise en œuvre d'une action, dont les aménagements peuvent quelques fois s'étaler sur quelques années. Ces actions sont réparties dans un horizon de court, moyen et long terme, s'échelonnant d'un à plus de cinq ans. Une quatrième catégorie a été créée pour les actions ne répondant pas à des critères temporels et qui peuvent se réaliser à tout moment, selon les opportunités.

Les délais de réalisation sont donc répartis dans les quatre groupes suivants :

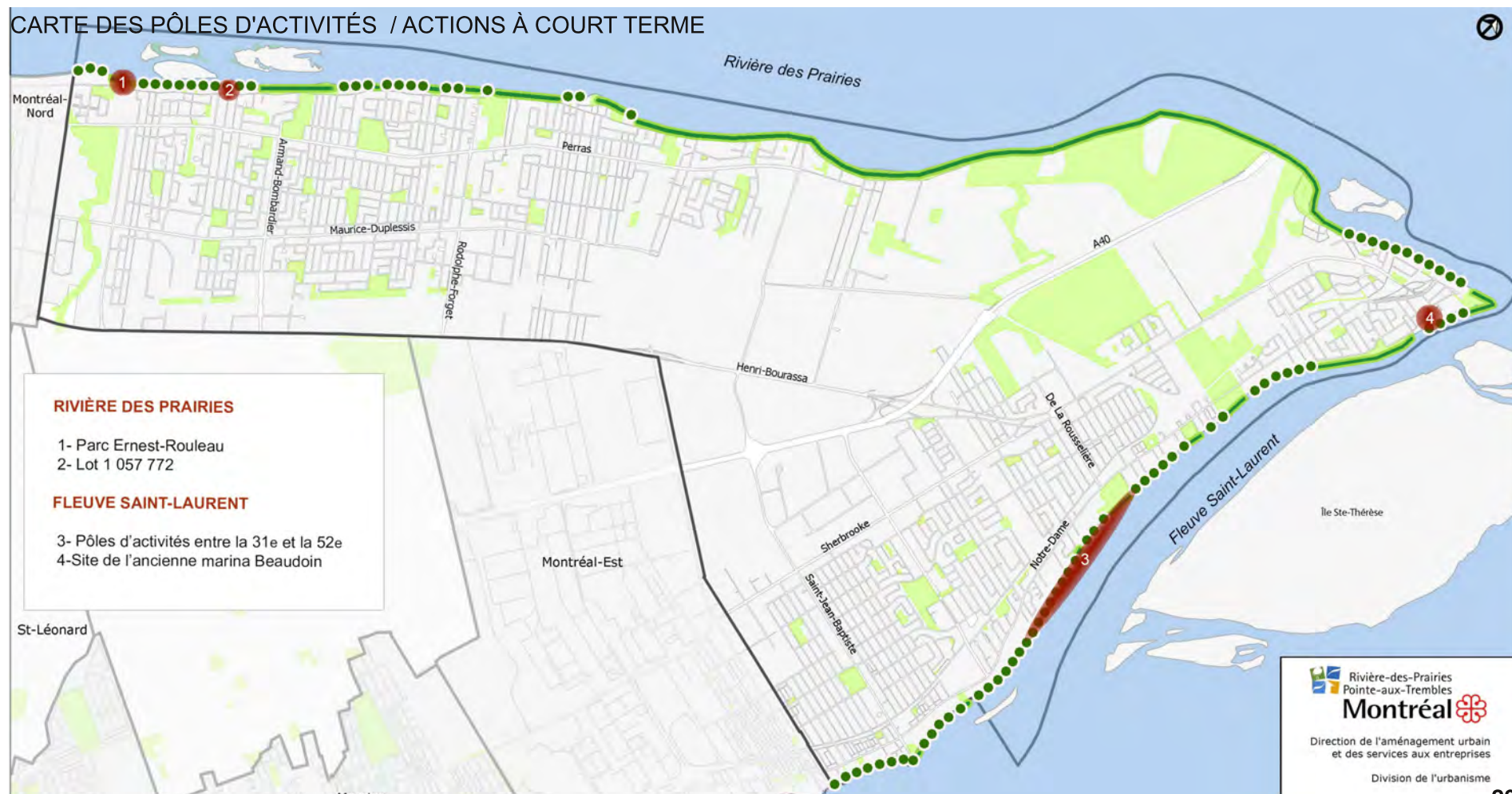
- Court terme (1 à 2 ans);
- Moyen terme (3 à 5 ans);
- Long terme (plus de 5 ans);
- Selon les opportunités (à tout moment).

LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE DE FAÇON PRIORITAIRE

Des dizaines d'actions pertinentes pourraient être proposées pour contrer les différents problèmes reliés à la mise en valeur des berges du territoire. Parmi les différents éléments ayant orienté le choix des actions, notons l'urgence, la facilité de mise en œuvre, la répartition sur le territoire, l'échéancier de réalisation et le coût de l'intervention. Il importe de souligner que les délais de réalisation et les priorités peuvent changer, compte tenu des résultats des connaissances acquises et des aménagements privilégiés.

Quatre pôles d'activités où des actions sont à privilégier de façon prioritaire, ont été identifiés le long des berges. Deux d'entre eux se situent sur la berge de la rivière des Prairies et les deux autres sur celle du fleuve Saint-Laurent. Une action d'ordre général impliquant plusieurs sites est aussi proposée.

CARTE DES PÔLES D'ACTIVITÉS / ACTIONS À COURT TERME



ACTIONS TOUCHANT LA RIVIÈRE DES PRAIRIES

ACTION 1 Aménager le parc Ernest-Rouleau (segment 1)

Délai de réalisation : Court terme Priorité : 1

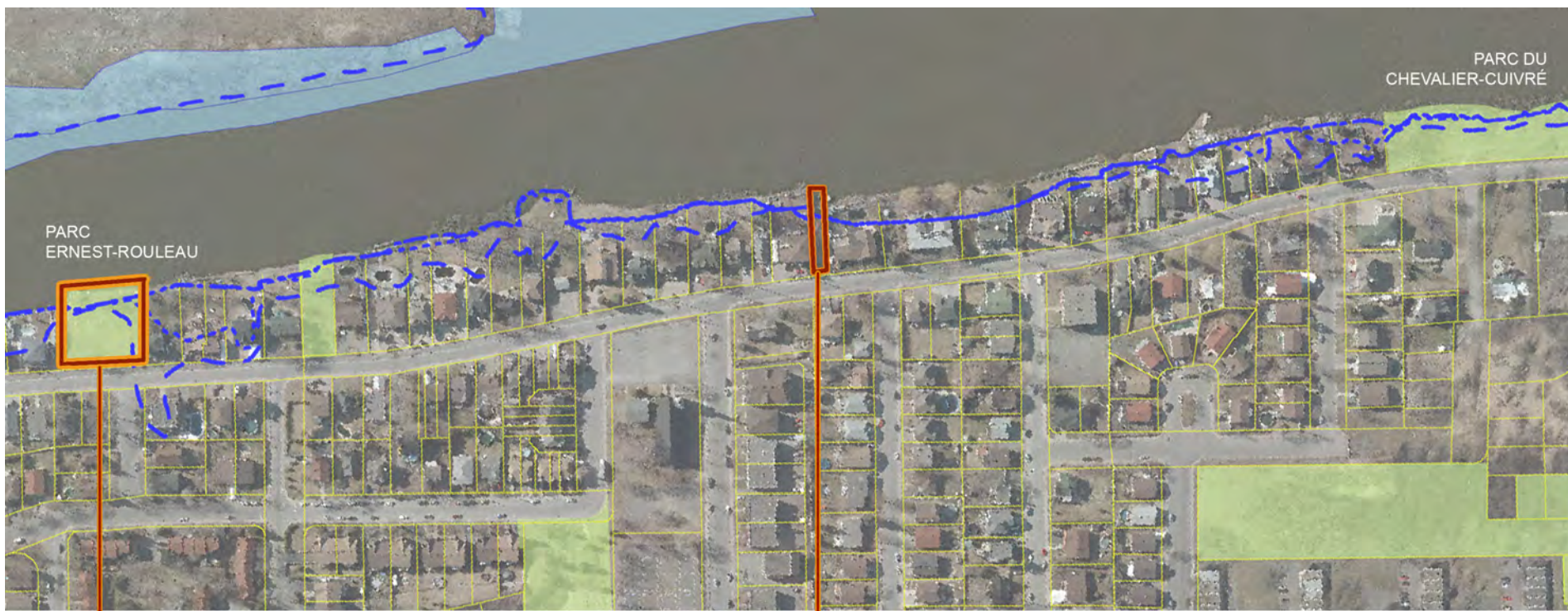
Intervenants : Direction des travaux publics, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 2 Officialiser l'usage public du lot 1 057 772, situé entre les 7625 et 7635 boulevard Gouin Est, par une modification au Règlement de zonage. Lorsque le terrain sera transféré dans le domaine public de la Ville, installer une signalisation adéquate et réaliser un aménagement sommaire (segment 1).

Délai de réalisation : Court terme Priorité : 1

Intervenants: Conseil d'arrondissement, Direction des travaux publics, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).





LOCALISATION | ACTIONS 1 ET 2: AMÉNAGER LE PARC ERNEST-ROULEAU ET LE LOT 1 057 772



ACTIONS TOUCHANT LE FLEUVE SAINT-LAURENT

ACTION 3 **Créer des pôles d'activités écologiques et récréatifs entre la 31e Avenue et la 52e Avenue (Segment 2).**

Délai de réalisation : Court terme Priorité : 1

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

Entre la 31e Avenue et la 52e Avenue, se trouve le site de la rampe de mise à l'eau à proximité de la 36e Avenue. La popularité du site, confirmée depuis de nombreuses années, suggère des aménagements d'appoint qui auront pour but de mieux encadrer les usages et l'occupation des lieux : un stationnement d'appoint pour accueillir les nombreux véhicules en période de pointe, de la signalisation rappelant les usages permis et proscrits, le contrôle de la fréquentation par la mise en place de clôtures sur le site de la rampe de mise à l'eau, et un aménagement à l'extrémité de la 36e Avenue.



LOCALISATION | ACTION 3: CRÉER DES PÔLES D'ACTIVITÉS ÉCOLOGIQUES ET RECRÉATIFS ENTRE LA 31^e AVE ET LA 52^e AVE

ACTION 4 Poursuivre les démarches déjà entreprises pour l'aménagement du nouveau parc et d'un accès public à l'eau sur le site de l'ancienne marina Beaudoin.

Délai de réalisation : Court terme Priorité : 1

Intervenants : Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

Plage de l'Est

Des services professionnels seront retenus au printemps 2013 pour réaliser une étude de caractérisation environnementale du terrain voué à recevoir la future plage de l'Est. Le site ayant été occupé antérieurement par une marina où des produits pétroliers étaient utilisés, il est nécessaire de compléter les études réalisées dans les années 1990 afin de connaître la composition et le niveau de contamination des sols et les actions à prendre préalablement ou en parallèle aux travaux d'aménagement. Des échantillons de sols seront prélevés sur le terrain et dans le littoral. Les résultats permettront de déterminer la nature des interventions de réhabilitation et, le cas échéant, les budgets qui seront requis.





ACTION GÉNÉRALE

ACTION 5 **Prévoir des mesures visant l'éradication des plantes envahissantes.**

Délai de réalisation : Court terme Priorité : 1

Intervenants : Conseil d'arrondissement, Direction des travaux publics, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

Les plantes envahissantes font bien des ravages dans les milieux naturels et les berges ne sont pas épargnées. Il est connu à ce jour que des secteurs d'envergure et d'importante valeur écologique sont déjà en péril et qu'il devient impératif d'intervenir si l'on souhaite en préserver l'intégrité et la biodiversité.

ACTIONS À METTRE EN OEUVRE À COURT, MOYEN ET LONG TERME

ACTIONS TOUCHANT LA RIVIÈRE DES PRAIRIES

ACTION 6 Aménager une vitrine sur la rivière au bout de la rue Delphis-Delorme.

Délai de réalisation : Moyen terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 7 Acquérir les propriétés situées aux 253 et 259, 100e Avenue pour agrandir le parc Médéric-Archambault et valoriser l'entrée de la Ville.

Délai de réalisation : Selon les opportunités

Priorité 1

Intervenants: Services centraux (Ville), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), Conseil de Ville.

ACTION 8 Acquérir des terrains en rive dans le prolongement du parc André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne vers l'est, afin de consolider ce corridor et rejoindre un parc à valoriser situé derrière le 8355, boulevard Gouin Est.

Délai de réalisation : Long terme ou selon les opportunités

Priorité 2

Intervenants: Conseil d'arrondissement, Services centraux (Ville), Conseil de Ville, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 9 Lot 1 577 224 situé sur le boulevard Gouin Est, près de la 54e Avenue, entre le 9383 et le 9435, boulevard Gouin Est Transformer en parc le terrain public, par une modification au Règlement de zonage et un aménagement adéquat.

Délai de réalisation : Moyen terme

Priorité 2

Intervenants : Conseil d'arrondissement, Services centraux (Ville), Direction des travaux publics, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).



ACTIONS TOUCHANT LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Les actions numéros 10, 11, 12, 13 et 14 sont prévues au Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles (PPU) et, pour les détails d'aménagement, on peut consulter le Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

ACTION 10 Développer des vitrines sur le fleuve en dégageant le bout de la rue Sainte-Anne, de la 8e et de la 9e Avenue.

Délai de réalisation : Moyen terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 11 Compléter les aménagements du parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles pour en faire, entre autres, une halte maritime de la Route bleue du Grand Montréal.

Délai de réalisation : Moyen terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 12 Étudier la possibilité d'utiliser le quai permanent situé au bout du boulevard Saint-Jean-Baptiste à des fins récréotouristiques (navette fluviale).

Délai de réalisation : Court terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Comité de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP).

ACTION 13 Aménager une promenade publique à l'est de la maison du citoyen.

Délai de réalisation : Court terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Comité de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 14 Créer une percée visuelle (un belvédère) dans l'axe du boulevard du Tricentenaire prévu au Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Délai de réalisation : Long terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 15 Créer un parc en rive sur le terrain derrière le bâtiment de service appartenant à la Ville, à l'est de la marina Pointe-aux-Trembles (lots 1 503 876 et 1 503 877).

Délai de réalisation : Moyen terme

Priorité 1

Intervenants: Conseil d'arrondissement, Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 16 Mettre en valeur les attraits de la batture de Pointe-aux-Trembles.

Délai de réalisation : Moyen terme

Priorité 1

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 17 Aménager le bout des 54e, 55e, 57e et 60e Avenue pour différents usages tels que la percée visuelle, l'interprétation, l'observation, la détente, la pêche, l'accès à l'eau ou tout autre usage de nature compatible avec les habitudes des citoyens et le profil du site.

Délai de réalisation : Long terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 18 Prolonger le corridor écologique et récréatif de la 31e Avenue à la 52e Avenue, vers la 55e Avenue.

Délai de réalisation : Moyen terme

Priorité 1

Intervenants: Conseil d'arrondissement, Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement



durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 19 Aménager l'extrémité des 79e et 80e Avenue pour différents usages. Tels que la percée visuelle, l'interprétation, l'observation, la détente, la pêche, l'accès à l'eau ou tout autre usage de nature compatible avec les habitudes des citoyens et le profil du site.

Délai de réalisation: Moyen terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 20 Prolonger le parc Pierre-Payet sur le terrain de la Ville jusqu'à la 79e Avenue.

Délai de réalisation: Moyen terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 21 Aménager le bout des 64e, 65e, 66e et 67e Avenue pour différents usages tels que la percée visuelle, l'interprétation, l'observation, la détente, la pêche, l'accès à l'eau ou tout autre usage de nature compatible avec les habitudes des citoyens et le profil du site.

Délai de réalisation: Moyen terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 22 Créer un nouveau corridor riverain entre la 94e Avenue et le parc Du Bout-de-L'île.

Délai de réalisation: Moyen terme

Priorité 1

Intervenants: Conseil d'arrondissement, Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 23 Compléter le bouclage des infrastructures entre la 94e et la 96e Avenue.

Délai de réalisation: Court terme

Priorité 2

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 24 Procéder à la dénomination du parc situé sur le site de l'ancienne marina Beaudoin

Délai de réalisation: Court terme

Priorité 2

Intervenants: Conseil d'arrondissement, Services centraux (Ville), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTIONS TOUCHANT L'ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT

ACTION 25 Évaluer le besoin d'augmenter le budget d'entretien des parcs.

Délai de réalisation: Court terme

Priorité 2

Intervenants: Conseil d'arrondissement.

ACTION 26 Prévoir l'acquisition de terrains en rive qui s'inscrivent dans la continuité des actions déjà ciblées, afin de pallier aux lacunes d'accès en rive ou pour compléter le réseau de parcs en rive, lorsque les opportunités se présenteront.

Délai de réalisation: Selon les opportunités

Priorité 1

Intervenants: Conseil d'arrondissement, Services centraux (Ville), Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE).

ACTION 27 Prévoir la correction des émissaires pluviaux et ouvrages de débordements à risque de découvert dans les années à venir.

Délai de réalisation: Selon les opportunités

Priorité 1

Intervenants: Direction des travaux publics, Services centraux (Ville).

*Voir le tableau des actions en annexe.

OUTILS D'INTERVENTION ET D'ENCADREMENT

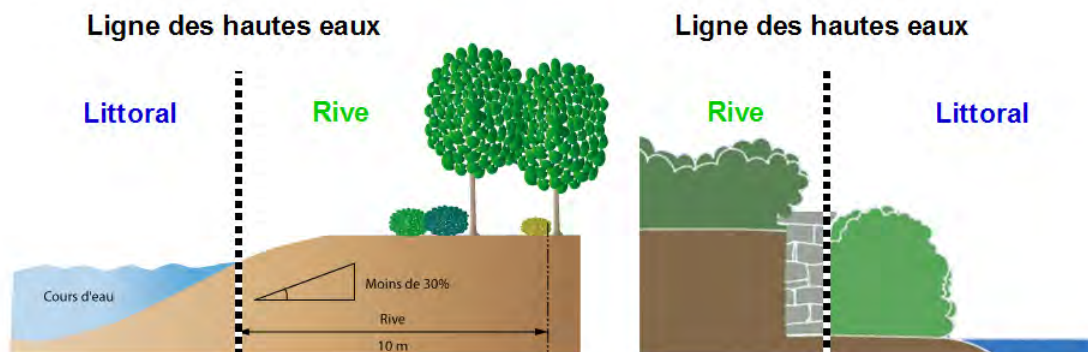
L'ENCADREMENT JURIDIQUE

Les interventions et les actions proposées, qu'elles se trouvent en berges ou non, sont soumises à des lois, politiques et règlements. Une réglementation très diversifiée relevant des différents paliers d'administration publique rend complexe l'analyse du volet juridique. On peut néanmoins identifier ici les éléments les plus importants de la réglementation municipale. Le *Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* (RCA09-Z01) édicte des règles spécifiques pour la rive, le littoral et la plaine inondable, dont voici un aperçu :

- un permis délivré par l'arrondissement, est requis préalablement à la réalisation de travaux, d'un ouvrage ou d'une construction, lorsque ces derniers sont réalisés sur la rive, dans le littoral ou sur une plaine inondable sur son territoire;
- toutes les constructions et travaux sont prohibés dans le littoral et sur la rive ; cependant des exceptions sont autorisées ayant trait principalement aux travaux prévus à des fins municipales, commerciales, industrielles ou publiques avec un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP);
- sont également autorisés, sous des conditions strictes, dans le littoral, sur la rive et sur une partie de la plaine inondable, à des fins privées, l'entretien, la réparation ou la démolition d'une construction existante bénéficiant d'un droit acquis, ainsi que des travaux de

rétablissement du couvert végétal, d'escalier sur pilotis, de mur de soutènement ou ouvrage de stabilisation végétal;

- seules les constructions non immunisées et les travaux de remblai qui ne servent pas à immuniser une construction sont prohibés dans une zone de faible courant;
- la ligne des hautes eaux sert à délimiter le littoral et la rive des cours d'eau et des lacs;
- la rive est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement et a un



NORMES RELATIVES À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

- 
- minimum de 10 ou 15 mètres, établie selon certains critères;
 - le littoral est une partie des lacs et cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau;
 - la plaine inondable est une étendue de terre occupée par un lac ou un cours d'eau en période de crue, elle correspond à l'étendue géographique des secteurs inondés dont les limites sont précisées par des cotes de crues prévues au règlement;
 - la plaine inondable est divisée en deux zones d'inondation, dont une zone qui peut être inondée lors d'une crue de récurrence de 20 ans et une zone dite de faible courant qui peut être inondée lors d'une crue de récurrence de 100 ans.

LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Depuis le début de l'existence de l'arrondissement, le 1er janvier 2002, plusieurs actions ont été posées afin d'améliorer divers aspects reliés à l'urbanisme, et en particulier, en ce qui concerne les milieux naturels d'intérêts situés à l'intérieur du territoire de l'arrondissement ou en rives. Certaines actions proviennent de l'arrondissement tandis que d'autres ont été réalisées en collaboration avec les services corporatifs concernés de la Ville de Montréal.

Il est important de souligner que le présent document s'inscrit à l'intérieur d'une démarche de planification bien établie au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*. Il s'inscrit de même à la mise en œuvre principalement du chapitre d'arrondissement du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*, la *Politique de protection et de la mise en valeur des milieux naturels*, le *Plan concept de la Trame verte de l'est*, le *Plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny* et le *Concept d'aménagement des parcs de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles*. Par ailleurs, une multitude d'interventions qui sont reliées à ces documents de planification ont déjà été réalisées dans le meilleur intérêt de l'arrondissement. En voici quelques exemples :

- la modification réglementaire effectuée en 2011 concernant les dispositions sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- la refonte réglementaire effectuée en 2010 précisant l'ensemble des zones où la classe d'usage "parc" est autorisée;
- refonte réglementaire effectuée en 2010 munissant l'arrondissement d'un règlement sur les *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* dans les milieux naturels d'intérêts et les parcours riverains de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles;
- mise en œuvre du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles* adopté, en mars 2009 ; la Place du village et la réappropriation du couvent de la Congrégation Notre-Dame pour le convertir en Maison du citoyen, toutes deux orientées vers le fleuve, sont en cours de réalisation;
- la mise en œuvre du *Plan concept de l'écoterritoire de la Trame verte de l'est*, entériné par le conseil d'arrondissement le 6 février 2007;
- l'acquisition et l'ajout à l'écoterritoire de plusieurs hectares de milieux naturels d'intérêts (tête de la coulée Grou, tête du ruisseau Pinel et autres);

- 
- le travail en cours afin de finaliser le tri des lots à conserver à l'intérieur des écoterritoires de l'arrondissement;
 - les travaux de réhabilitation de conduites d'égout situés sur la 52e Avenue à Pointe-aux-Trembles, de manière à éviter les déversements au fleuve;
 - les travaux de refection du réseau d'égoût et d'aqueduc au sud de la rue Notre-Dame, réalisés et à venir visant l'amélioration de l'eau dans le secteur de la pointe de l'île;
 - le projet de réaménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste, ayant pour objectif de transformer cet important axe de circulation en une trame unificatrice paysagée d'une rive à l'autre;
 - le changement de vocation afin de permettre l'aménagement d'un parc sur le site de l'ancienne marina Beaudoin;
 - les travaux de stabilisation des rives au parc du-Bout-de-L'île;
 - l'aménagement des parcs du Vieux-moulin et Zotique-Saint-Jean;
 - les interventions de renaturalisation de la coulée Grou et des ruisseaux De Montigny et Pinel;
 - l'inclusion des îles Boutin, Lapierre, Rochon, Gagné et Bonfoin dans les écoterritoires;
 - les demandes récentes visant le potentiel récréotouristique.

De plus, les documents de planification en lien avec les berges tels le *Premier plan concerté de mise en valeur des rives de l'agglomération de Montréal à des fins socio-récréatives*, préparé par le Réseau bleu, en 2007 et le document *La trame verte et bleue* de la Communauté métropolitaine de Montréal, publié en 2013, font également partie des références utilisées.

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU *PLAN BLEU VERT*

En se rappelant continuellement la vision du *Plan bleu vert*, qui consiste à mettre en valeur les berges de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent dans une optique d'accessibilité publique au sein d'un programme de protection et de gestion des milieux sensibles et significatifs, l'exercice recommande l'adhésion aux orientations générales et aux actions à court terme en particulier, sans omettre les actions à moyen et long terme présentées en annexe.

Le présent exercice de planification, visant à redonner aux citoyens une véritable ouverture sur ces deux cours d'eau, doit d'abord être approuvé par les élus, quant à la vision, aux orientations et aux actions à court terme, afin de poursuivre l'exécution des projets inscrits à la mise en oeuvre du *Plan bleu vert*, d'abord en ce qui concerne les accès aux berges de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent auxquels se grefferont les parcs et autres attraits de l'arrondissement.

D'autres actions, celles-ci au niveau de l'exécution, devront être posées, telles que :

- consolider le réseau de parcs et de terrains disponibles;
- réaliser les études de faisabilité (acquisition de connaissances);
- concevoir des aménagements;
- procéder à la mise en œuvre des projets d'aménagement retenus;
- assurer le suivi et le monitoring des actions.

La mise en œuvre de ce plan compte sur la collaboration des résidents dans les volets du choix des aménagements, de l'appropriation de ces lieux publics et de la conservation de ceux-ci. Des études de faisabilité seront entamées selon l'échéancier déterminé. Les services impliqués réaliseront ces études qui comprendront un volet de consultation de groupes ciblés quant aux usages souhaités. Des propositions d'aménagement seront alors présentées, pour ensuite faire l'objet de décision par le conseil d'arrondissement. La mise en œuvre des projets d'aménagement retenus pourra alors se réaliser. Les aménagements verront le jour selon un plan de réalisation à déterminer.

Le suivi et le monitoring des actions feront état de l'avancement de la planification détaillée des actions et de la réalisation des travaux d'aménagement en relation avec le *Plan bleu vert*. Le niveau d'atteinte des objectifs du Plan sera évalué et un suivi systématique et transparent sera assuré.

CONCLUSION

La mise en valeur des berges est un engagement collectif maintes fois exprimé dans divers documents publics. Pour les citoyens, il est important de profiter des ouvertures sur les plans d'eau et de favoriser leur accessibilité. À cet égard, les croisières offertes par l'arrondissement à l'été 2011 et 2012 ont suscité un réel engouement de la part de ceux-ci. Cette mise en valeur des berges se fera au bénéfice de l'ensemble des citoyens et pour les générations futures.

Le *Plan bleu vert* est le résultat d'une vision commune. Il se veut un outil d'aide à la décision pour tous les intervenants souhaitant participer à la mise en valeur des berges. La population constitue un intervenant majeur et chaque individu a un rôle à jouer dans sa manière de respecter son environnement. L'effort d'un seul est notable, mais c'est la contribution de tous les acteurs impliqués qui fera en sorte d'atteindre les objectifs du *Plan bleu vert* de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

BIBLIOGRAPHIE

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES, Programme particulier d'urbanisme, Vieux–Pointe-aux-Trembles, Ville de Montréal, mars 2009, 61 p.

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES–MONTRÉAL-EST, Plan d'urbanisme de Montréal, partie II : chapitre 20 (chapitre de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles), Ville de Montréal, Septembre 2005, 53 p.

L'ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, Pointe-aux-Trembles, 325 années d'histoire 1674-1999, Montréal, Guérin éditeur limitée, 1999, 28 p.

BENOIT, Michel, et Roger GRATTON et autres, Collection Pignon sur rue, numéro 12, Vers le bout de l'île, Le patrimoine de Montréal Quartiers Mercier, Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies, Guérin littérature, 1991, 26 p.

BLOC QUÉBÉCOIS, Le Saint-Laurent, ça nous appartient ! Bilan de la consultation sur l'avenir du Saint-Laurent, 2010, 53 p.

CAMBRON-PRÉMONT, Annabelle. Étude cartographique environnementale, Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier (ZIP), 2011, 60 p.

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE JACQUES-CARTIER (ZIP) et ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES, Guide de découverte des berges de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, 2011, 18 p.

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE JACQUES-CARTIER , Les cours du Saint-Laurent, Le guide du riverain, 2011, 25 p.

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE JACQUES-CARTIER et COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE VILLE-MARIE, Sentier maritime du Saint-Laurent, Comité de la Route Bleue du Grand Montréal, Édition 2011, 97 p.

COMITÉ TECHNIQUE DE L'ÉCOTERRITOIRE DE LA TRAME VERTE DE L'EST, Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Trame verte de l'est Plan concept rapport final, Ville de Montréal, s.éd, Janvier 2007, 45 p.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT, Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement, Avril 2011, 152 p.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 / 2015, Ville de Montréal, Septembre 2010, 117 p.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, RSMA – Réseau de suivi des milieux aquatiques et du développement durable, Bilan environnemental, Ville de Montréal, 2010, 8 p.

DUGAS, Priscilla, Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier (ZIP), Étude cartographique environnementale, Faisabilité du projet « Une plage dans l'est, pourquoi pas ? », 2010, 47 p.

Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026, Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, Gouvernements du Canada et du Québec, 9 p.

FAUTEUX ET ASSOCIÉS ARCHITECTES PAYSAGISTES, Concept d'aménagement des parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Décembre 2008, 109 p.

FORTIN, Guy R., Rapport technique zone d'intervention prioritaire 9, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada – Région du Québec, Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du secteur d'étude Montréal-Longueuil, 1995, 162 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE, Cartographie des sites d'intérêt faunique et des sites protégés et fiches-synthèses descriptives des sites d'intérêt faunique, 1994, 19 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, Vision et enjeux du Plan d'action 2013-2020 sur les Changements climatiques, Gouvernement du Québec, Février 2012, 12 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, Consultation publique, Synthèse des commentaires reçus, Gouvernement du Québec, Avril 2012, 20 p.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE, Plan d'urbanisme de Montréal, Ville de Montréal, Novembre 2004, 273 p.

OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR, Comportements de loisirs des baby-boomers québécois, 2012, 3 p.

OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DU LOISIR, Sommaire de l'enquête sur les pratiques en loisir des 50 ans et plus, 2012, 4 p.

SERVICE DES PARCS, DES JARDINS ET DES ESPACES VERTS, Profil de la clientèle des parcs montréalais, Ville de Montréal, 2000, 80 p.

SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE, Évaluation du patrimoine urbain, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est, Ville de Montréal, 2005, 59 p.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL, DE LA QUALITÉ DU MILIEU ET DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DIRECTION DES GRANDS PARCS ET DE LA NATURE EN VILLE, Le réseau bleu, Premier plan concerté de mise en valeur des rives de l'agglomération de Montréal à des fins socio-récréatives (document de travail), Ville de Montréal, s.éd, Novembre 2007, 38 p.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE, Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, Ville de Montréal, 163 p.

VILLE DE MONTRÉAL, Charte montréalaise des droits et responsabilités, 2002, 18 p.

VILLE DE MONTRÉAL, Stratégie de développement économique 2011-2017 entreprendre, collaborer, réussir dans l'est de Montréal, 30 p.

VILLE DE MONTREAL, Projet de Plan de développement de Montréal (PDM), 90 p.



ANNEXES

ACTIONS							
La rivière des Prairies						Priorité 1	Priorité 2
Court terme - 1 à 2 ans						Priorité 1	Priorité 2
Moyen terme - 3 à 5 ans						Priorité 1	Priorité 2
Long terme - plus de 5 ans						Priorité 1	Priorité 2
Tout moment						Priorité	
1. Aménager le parc Ernest-Rouleau						X	
2. Officialiser l'usage public du lot 1 057 772 (près de la 15 ^e Avenue)						X	
6. Aménager une vitrine sur la rivière au bout de la rue Delphis-Delorme							X
7. Acquérir les propriétés situées aux 253 et 259, 100 ^e Avenue							
8. Acquérir du terrain en rive à l'est du parc André-Corbeil-Dit-Tranchemontagne							
9. Aménager le terrain formé du lot 1 577 224 en parc (près de la 54 ^e Avenue)							X
Le fleuve Saint-Laurent							
3. Créer des pôles d'activités écologiques et récréatifs de la 31 ^e Avenue à la 52 ^e Avenue						X	
4. Aménager le parc situé sur le site de l'ancienne marina Beaudoin						X	
10. Aménager des vitrines au bout de la rue Ste-Anne et des 8 ^e , 9 ^e Avenues ¹							X
11. Aménager le parc Fort-De-Pointe-aux-Trembles pour une halte de la Route bleue ¹							X
12. Voir possibilité d'utiliser le quai du Vieux P-A-T à des fins récréotouristiques (navette fluviale) ¹						X	
13. Aménager une promenade publique à l'est de la maison du citoyen ¹						X	
14. Créer une percée visuelle (un belvédère) dans l'axe du boulevard du Tricentenaire ¹							X
15. Aménager un parc en rive derrière un bâtiment de la Ville près de la marina P-A-T						X	
16. Mettre en valeur les attrats de la batture de Pointe-aux-Trembles						X	
17. Aménager le bout des Avenues 54 ^e , 55 ^e , 57 ^e et 60 ^e Avenue							
18. Prolonger les pôles d'activités créés (31 ^e Ave à la 52 ^e Ave) de la 52 ^e Avenue à la 55 ^e Avenue						X	
19. Aménager le bout des Avenues 79 ^e et 80 ^e Avenue							X
20. Prolonger le parc Pierre-Payet sur le terrain de la Ville jusqu'à la 79 ^e Avenue							X
21. Aménager le bout des Avenues 64 ^e , 65 ^e , 66 ^e et 67 ^e Avenue							X
22. Créer un nouveau corridor entre la 94 ^e Ave et le parc Du Bout-de-L'île						X	
23. Compléter le bouclage des infrastructures entre la 94 ^e Ave et la 96 ^e Ave						X	
24. Nommer le parc situé sur le site de l'ancienne marina Beaudoin						X	
L'ensemble des rives							
5. Prévoir des mesures visant l'éradication des plantes envahissantes						X	
25. Prévoir un budget d'acquisition et augmenter le budget d'entretien des parcs						X	
26. Faire l'acquisition de terrains en rive pour compléter le réseau de parc en rive							1
27. Prévoir la correction des émissaires pluviaux à risque de découvert dans l'avenir							1
Action prévue au Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles (PPU)							

CARTE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET DE SES ENVIRONS, 1940

L'arrondissement conserve encore longtemps son caractère champêtre, comme en témoigne cette carte de la condition économique de 1940.



Titre: Carte de l'île de Montréal et ses environs

Date de publication: 1940, Localisation de l'originale: Bibliothèque et Archives nationales du Québec

PHOTO AÉRIENNE, SECTEUR POINTE-AUX-TREMBLES, 1947



PHOTO AÉRIENNE, SECTEUR POINTE-AUX-TREMBLES, 1953

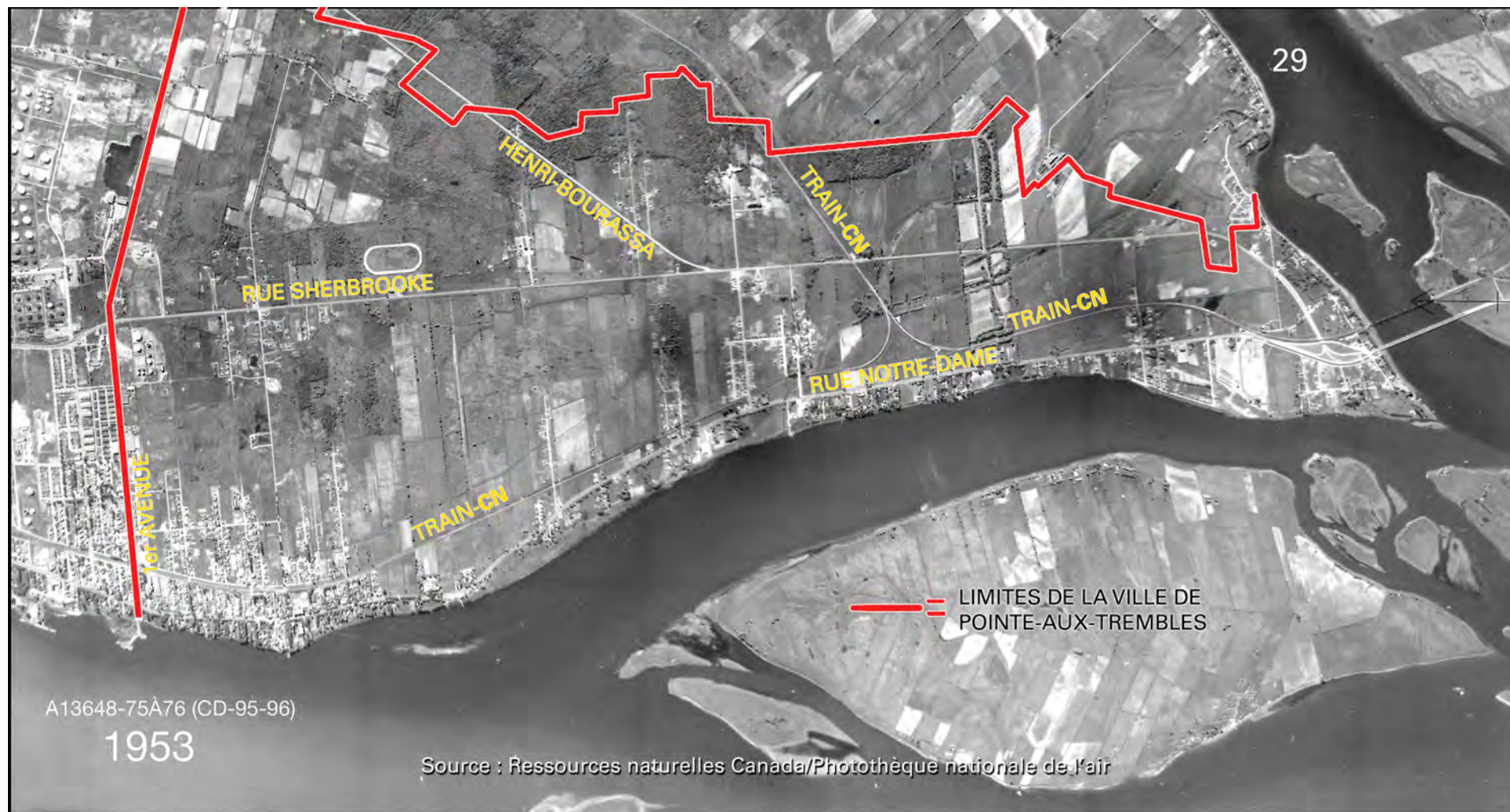


PHOTO AÉRIENNE, SECTEUR POINTE-AUX-TREMBLES, 1977



Source : Ressources naturelles Canada/Photothèque nationale de l'air



ville.montreal.qc.ca/rdp-pat